

— COMMUNIQUÉ DE PRESSE —

UNE NOUVELLE VICTOIRE DE LA CNT CONTRE DOMUSVI !

Toulouse, le 07 Juin 2023

Le 21 mars 2023 le tribunal judiciaire de Toulouse a débouté la Résidence De Vinci de Blagnac – groupe DomusVi - de l'ensemble de ses demandes et a confirmé la régularité des élections professionnelles, que la CNT a largement remportées, en novembre 2022.

Pour rappel, fin septembre la direction de l'EHPAD De Vinci à Blagnac a lancé le processus des élections du CSE (Comité Social et Économique) et notre syndicat a présenté une liste avec deux camarades.

Comme on pouvait s'y attendre, DomusVi et la direction de l'établissement ont tenté d'empêcher la CNT de se présenter et entravé de manière parfaitement illégale le bon déroulement des élections : interdiction de signer le PAP (protocole d'accord préélectoral), coup de pression sur une camarade, ingérence de la directrice auprès des salariées de l'EHPAD pour qu'elles se présentent contre la CNT, manquements et irrégularités dans l'organisation du vote... Un vrai florilège !

Mais loin de nous intimider, cela a renforcé la détermination de notre syndicat à s'implanter dans cet établissement et l'Union régionale CNT de Midi-Pyrénées a remporté les élections professionnelles avec 72% des voix !

Ce résultat est un véritable camouflet pour la direction de l'EHPAD qui, toujours autant déterminée à empêcher un syndicat combatif de s'ancrer, a décidé d'intenter un procès à la CNT dans le but d'annuler les élections.

Mais nous avons anticipé cette répression patronale et étions prêt.e.s à nous défendre lors du procès. Le verdict du 21 mars 2023 nous a donné raison.

Cette victoire nous permet désormais de lutter pour améliorer les conditions de travail

SYNDICAT CNT INDUSTRIES & SERVICES DE HAUTE-GARONNE



is.31@cnt-f.org



<https://cnt31.cnt-f.org>



07 81 10 63 66



33, rue Antoine Puget
31200 Toulouse